

CENTRES DE VACANCES DE CELLES 2024

PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est à disposition sur le site internet de l'administration communale, <https://www.celles.be/vivre-a/education/jeunesse> ou à la demande via plainesdejeux@celles.be ou au guichet de l'administration.

1. Objectifs pédagogiques des centres de vacances

- Le développement physique de l'enfant par la pratique des jeux de sport et/ou d'activités de plein air. Aucun esprit de compétition, la notion de plaisir est mise en avant en priorité ;
- La créativité de l'enfant, permettre l'accès et l'initiation à la culture via l'organisation d'ateliers ;
- L'intégration sociale de l'enfant, respect des différences, esprit de coopération et approche multiculturelle ;
- Développement de l'esprit de socialisation et de citoyenneté de l'enfant, apprentissage du respect des autres, de son environnement et des règles

Public :

Les centres de vacances sont accessibles aux enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Que souhaitons-nous offrir aux enfants ?

- Le développement de leur personnalité et de leur autonomie personnelle ;
- Le respect de leur propre démarche et de leur rythme ;
- L'épanouissement et le divertissement.

Sommes-nous en phase avec le décret centres de vacances ?

Le pouvoir organisateur, les équipes de coordination et d'animation mettent tout en œuvre pour répondre au mieux aux exigences fixées par ce décret, ainsi que pour en atteindre les objectifs.

2. Les moyens

Locaux et infrastructures :

- Infrastructure de l'Entente Velaines-Enclusienne
- Ecole communale d'Escanaffles
- Ecole communale de Pottes

Les sites retenus pour ces centres de vacances sont ceux qui offrent la plus grande polyvalence et la sécurité nécessaire.

- ✓ Proximité d'espaces verts et/ou plaines de jeux
- ✓ Espaces extérieurs sécurisés

- ✓ Sanitaires
- ✓ Espaces réservés aux siestes des plus petits
- ✓ Réfectoires

Aménagement des infrastructures

En fonction des âges et des groupes, les espaces sont aménagés différemment, disposition des tables, matériel approprié, coin bricolage, ...

Les petits sont accueillis dans un espace aménagé avec du matériel adapté, séparé des activités des plus grands. Ils disposent d'un local de sieste aménagé (couchettes, musique douce...).

Matériel mis à disposition des enfants

Jeux de sociétés, matériel sportif, matériel de psychomotricité, matériel de bricolage, livres, ...

Activités et temps libre

- Activités adaptées aux capacités physiques selon les groupes d'âge (ex : psychomotricité et jeux sportifs pour développer l'esprit de coopération).
- activités artistiques pour libérer le potentiel créatif (décoration des locaux, bricolages, décors et costumes pour certaines activités,)
- Animations par l'ASBL contrat de rivière Escaut-Lys
- Sortie piscine, initiation sportive ou activité ludique en extérieur

Encadrement

Chaque plaine est coordonnée par un coordinateur breveté.

Chaque groupe est encadré par un moniteur breveté et par un/des aide(s)-moniteur(s).

Chaque encadrant a fait l'objet d'un entretien préalable à son engagement et dispose d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge en cours de validité pour ceux ayant plus de 18 ans.

Temps d'accueil le matin et de départ le soir

Un service garderie, inclus dans le prix de l'inscription, est organisé le matin (7h à 8h30) et le soir (16h30 à 18h00) par l'Accueil Temps Libre.

Contacts et échanges entre parents et animateurs

L'équipe d'animation au complet est présente dès 7h45.

Organisation des repas

Respect des normes d'hygiène avant de passer à table.

Les animateurs mangent aux mêmes tables que les enfants en veillant à ce que le repas soit un moment calme et convivial.

Les plus petits prennent leur repas en priorité, avant les autres groupes, afin de pouvoir profiter ensuite d'une sieste dans un autre espace.

Les partenaires

- ATL Pâtes à Celles
- Bibliothèque communale de Celles
- Service culturel de Celles
- Service des sports de Celles
- ASBL contrat de rivière Escaut-Lys

Esprit « vacances »

Organisation d'activités d'expression, de créations artistiques adaptées aux enfants (chant, musique, contes, bricolages, ...), d'activités sportives et ludiques.

Activités aux alentours des sites pour permettre aux enfants de découvrir leur environnement proche et les curiosités locales (visite de fermes, espaces verts, journées d'excursion, ...)

3. Les enfants

L'organisation des groupes

Les enfants accueillis ont entre 2,5 et 12 ans. Afin que chacun d'entre eux bénéficie d'un accueil de qualité, ils sont répartis en fonction de leur âge.

- 2,5 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 9 à 10 ans
- 11 à 12 ans

Participation des enfants

- Chaque groupe est encadré par un moniteur breveté et un ou deux aide(s)-moniteur(s).
- Programmes adaptés aux spécificités et demandes des enfants (finalités : mieux se connaître, communiquer, vivre en groupe harmonieusement, développer la confiance en soi et l'autonomie).

Les parents ont la possibilité de prendre connaissance du programme des activités de la semaine. En fin de chaque semaine, le staff évaluera l'ensemble des activités menées.

Evaluation avec les enfants

Les animateurs entretiennent avec les enfants une relation de confiance et d'écoute. Ils seront attentifs aux demandes et aux remarques des enfants et des parents.

Ils font en sorte, dans la mesure du possible, d'adapter/ améliorer/ modifier l'accueil en concertation avec le coordinateur de centres de vacances.

Règles de vie

Les centres de vacances sont l'occasion d'expérimenter la vie communautaire et les règles qui en découlent. Les règles de vie sont établies suivant l'âge des enfants, l'activité proposée et le lieu. Elles sont communes à tous lors des repas.

Les enfants sont invités à découvrir leurs droits/devoirs et associés à l'élaboration de règles de vie cohérentes, indispensables au maintien de ces droits et devoirs.

Respect des rythmes

Le centre de vacances est un lieu de rassemblement et de rencontre d'enfants d'horizons différents.

Les enfants développent le respect et l'acceptation de l'autre dans sa «spécificité», dans un esprit de coopération, de solidarité et une approche multiculturelle.

En respectant un écart d'âge raisonnable, un enfant peut basculer dans un groupe d'âge différent si l'activité du groupe ne lui convient pas (sauf en cas de sortie extérieure de la plaine), avec une adaptation de l'encadrement.

Relations aux parents

Les centres de vacances développent au maximum une relation avec les parents, pour une complémentarité entre les différents lieux de vie.

Cette communication est accentuée dans le groupe des 2,5-5 ans par un échange verbal ou écrit pour informer les parents des événements survenus, concernant le groupe et/ou l'enfant.

4. Encadrement

Recrutement du coordinateur et des animateurs

Chaque groupe est encadré par un moniteur breveté (éducateur, enseignant, puéricultrice, ...) et par un ou deux aide(s)-moniteur(s) – éventuellement en cours de formation.

Les coordinateurs et animateurs sont recrutés via courriers personnalisés, affiches publicitaires, annonces sur le Facebook et le site internet de l'administration communale.

Chaque coordinateur et animateur fait l'objet d'un entretien préalable à son engagement et dispose d'un certificat de bonnes vie et mœurs vierge et en cours de validité pour les plus de 18 ans.

Les moniteurs encadrant les moins de 6 ans sont obligatoirement titulaires d'un diplôme de nursing ou d'instituteur/trice maternel(le), les aides-moniteurs sont en cours de formation ou disposent d'une expérience significative avec ce type de public.

Les animateurs réservistes seront tenus informés du projet pédagogique, du ROI, du programme spécifique de leur groupe et de toute information utile lors de leur engagement par le coordinateur du centre de vacances.

Préparation de l'accueil

Des réunions de préparation sont programmées pour permettre aux équipes d'animation d'apprendre à se connaître, d'échanger leurs idées et d'organiser ensemble des activités qui relaient le projet pédagogique sur le terrain et veillent à l'épanouissement des enfants.

Connaissance du projet d'accueil

La lecture du projet pédagogique et du ROI est réalisée par le coordinateur de centre de vacances et un responsable du PO. Les 2 documents sont transmis aux animateurs, qui sont tenus de signifier par écrit leur adhésion. La signature du contrat marque l'accord de l'animateur à l'application de ces 2 documents.